



Mode d'emploi pour le patient :
LE JOUR DE L'INTERVENTION

POUR LE JOUR DE L'INTERVENTION :

- Apporter sa carte vitale et sa pièce d'identité
- Apporter tous les documents nécessaires à l'hospitalisation :
Fiche de pré-admission remplie, désignation de la personne de confiance, directives anticipées, devis signé, prise en charge de la mutuelle et consentement éclairé signé
- Apporter votre dossier d'imagerie (CD et compte-rendu) si vous avez passé scanner /IRM/ échographie ou autres
- Apporter vos résultats d'analyses biologiques et test PCR
- Apporter l'ordonnance des traitements que vous prenez actuellement
- Avoir fait la préparation cutanée la veille